

même que le chef de l'opposition (M. Stanfield) doute de la motion et vote ce soir, comme d'habitude, avec les libéraux, contre la motion présentée par un député de son parti. On a déjà vu la chose se produire à la Chambre, monsieur l'Orateur.

Tout ceci pour dire que, l'automne dernier, lorsque l'honorable ministre a présenté à la Chambre le bill C-116, comme l'atteste le hansard du 21 octobre, nous avons, à ce moment-là, dit à l'honorable ministre qu'il devrait recourir à des augmentations de taux et à une diminution des services, et c'est exactement ce qui se produit. L'honorable ministre, à ce moment-là, justifiait les augmentations en disant qu'il fallait combler un déficit de 100 millions. Or, si l'on annule un déficit de 100 millions, cela se traduira éventuellement par un déficit encore plus élevé, au détriment du petit, du peuple et des travailleurs.

Les tarifs pour la livraison des publications ont été réduits de dix à trois et s'appliquent aux catégories suivantes: les quotidiens, les hebdomadaires et les autres périodiques.

Les quotidiens doivent maintenant payer 5c. la livre pour la matière à lire et 15c. la livre pour la matière publicitaire.

Quant aux hebdomadaires, ils paieront 5c. la livre s'ils ont un taux de circulation inférieur à 10,000 exemplaires.

Quant aux autres périodiques, ils paieront 5c. la livre et un minimum de 2c. l'exemplaire.

Cette politique du gouvernement ou de l'honorable ministre a entraîné une hausse vertigineuse du prix des abonnements, eu égard à celui qui doit acheter ces publications.

Par exemple, *Le Devoir* de Montréal, une publication quotidienne, a augmenté le coût d'abonnement de 275 p. 100. Quant aux autres journaux, ils ont fait la même chose. On a classifié à nouveau plusieurs publications, en imposant des tarifs trois, quatre, cinq fois plus élevés qu'auparavant.

Mon collègue, le député de Roberval (M. Gauthier), le 21 octobre 1968, comme en fait foi le compte rendu officiel des débats, disait, et je cite:

Monsieur l'Orateur, le ministre l'a reçu aussi ... le mémoire de la Corporation des Quotidiens du Québec Inc.

La Tribune de Sherbrooke à 6,978 abonnés; le coût d'abonnement actuel est de \$4.60, et le nouveau coût, d'après le nouveau taux serait de \$13.70.

Quant à *Montréal-Matin*, le coût serait porté de \$6 à \$9.

A propos du journal *Le Soleil*, le coût d'abonnement serait augmenté de \$7.30 à \$24.75.

C'est ce qui a amené *Le Soleil*, je crois, à porter le coût d'abonnement à environ \$40 par année.

Monsieur l'Orateur, voilà les conséquences de la loi proposée par l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) au mois d'octobre 1968.

Nous assistons, depuis, à une augmentation du prix d'abonnement. Les journaux des mouvements, dont le prix d'abonnement est compris dans la cotisation de membre, tombent maintenant dans la catégorie de troisième classe au lieu de celle de deuxième classe.

Nous pouvons donner des exemples: le journal *Regards*, l'organe du Ralliement chrétien, a été inclus dans la troisième classe. *La Terre de Chez nous*, le journal des cultivateurs de la province de Québec, est passé de la deuxième classe à la troisième, de même que *Le Travail*, journal de la Confédération des syndicats nationaux, et certains autres magazines de mouvements ou d'associations.

Monsieur l'Orateur, nous croyons qu'il s'agit là d'une entrave à l'information, alors qu'on laisse circuler librement des journaux et revues à tendance communiste.

Dernièrement, nous avons lu dans le journal *Owen-Sound Sun-Time* du 7 mai, et je cite:

[Traduction]

On voit ci-dessous une reproduction photographique du cartouche du journal communiste de Québec *Combat* du 28 mars 1969. Remarquez, à la troisième ligne, que le ministre des Postes lui a accordé les privilèges de courrier de deuxième classe sous le numéro d'enregistrement 1491. Le numéro est attribué une fois les privilèges accordés. *Combat* portait déjà son numéro (1491) il y a six semaines, dans l'édition du 28 mars. Et pourtant, selon le ministre des Postes, la décision concernant cet organe communiste n'a pas encore été rendue. Il conviendrait peut-être de poser une ou deux autres questions.

Ces documents ont été adressés à M. McIntosh du ministère des Postes.

[Français]

Monsieur l'Orateur, nous voyons ici la photo exacte qui paraît dans le journal *Combat*, publié deux fois par mois, au 5327, avenue du Parc, à Montréal. Il s'agit de courrier de deuxième classe, enregistrement n° 1491.

Monsieur l'Orateur, ce sont là, je crois, des discriminations à l'endroit des publications d'information.

L'honorable ministre des Postes s'en prend donc directement à l'ensemble de la population. On rend à peu près impossible la publication de journaux, comme la revue *Montréal*, qui est disparue complètement, et au sujet de laquelle on pouvait lire, dans *l'Action* du 9 mai, il y a quatre ou cinq jours, et je cite:

La prestigieuse revue *Montréal*, publiée mensuellement et par la suite à toutes les six ou huit semaines par la ville de Montréal depuis près de cinq ans n'atteindra plus ses 517,000 lecteurs de choix dispersés dans 148 pays du monde.